

Monsieur le Président de la République

Palais de l'Elysée

55, rue du faubourg Saint-Honoré

75008 Paris

Moidieu, le 14 février 2011

Lettre recommandée avec accusé de réception
--

Objet : Suite à notre courrier recommandé du 12 novembre 2009, nouvelles informations scientifiques confortant notre alerte sur le risque de malformations liées aux désherbants à base de glyphosate, en liaison avec le cas de notre fils Théo (3 ans).

Monsieur le Président,

En novembre 2009, je vous avais fait parvenir ainsi qu'à 4 de vos ministres (MM. Fillon, Borloo, Le Maire et Mme Bachelot) un courrier pour vous alerter sur le risque potentiel de malformations liées à une exposition aux désherbants à base de glyphosate, principe actif le plus utilisé au monde et en France. Je vous joins copie de ce courrier.

Je suis en effet la mère d'un petit garçon de 3 ans et demi, Théo, qui est né avec plusieurs malformations : atrésie de l'œsophage et sténose du larynx ayant nécessité une trachéotomie avec laquelle il respire toujours. Il a subi à ce jour 35 anesthésies générales, sans succès.

Nous soupçonnons ces malformations d'être dues à un désherbant à base de glyphosate passé au début de ma grossesse, à la fois sur la base de faits concrets, et d'études scientifiques allant dans ce sens.

Ces courriers recommandés sont restés sans réponse, à l'exception d'accusés de réception renvoyant le sujet au Ministère de la Santé, lequel ne m'a jamais répondu sur le fond.

Deux députés, MM. Dray et Remiller, ont adressé des questions écrites au gouvernement, elles aussi restées sans réponse : QE66082 pour M. Remiller et QE71656 pour M. Dray.

Je me permets de vous recontacter aujourd'hui pour vous informer d'une étude scientifique parue en août 2010 qui vient appuyer les 3 études citées dans mon premier courrier.

En effet, le Professeur Andres Carrasco, directeur du Laboratoire d'Embryologie Moléculaire de l'Université de Buenos Aires, a publié officiellement son étude sur les malformations causées par les désherbants à base de glyphosate sur deux sortes de vertébrés (grenouilles et poulets), à des doses très inférieures à la dose d'utilisation.

Cette étude peut être consultée en anglais à l'adresse suivante : « Glyphosate-Based Herbicides Produce Teratogenic Effects on Vertebrates by Impairing Retinoic Acid Signaling » (Revue « Chemical Research in Toxicology » de l'American Chemical Society du 9 août 2010, p 1586) - <http://pubs.acs.org/doi/abs/10.1021/tx1001749>

Maintenant que le lien entre glyphosate et malformations est avéré, et sachant que 50% des cours d'eau en France sont contaminés par le glyphosate, il nous paraît urgent de réagir face à ce **risque sanitaire pour la population française**.

C'est pourquoi nous nous permettons de vous alerter officiellement une nouvelle fois.

Le gouvernement a été alerté une première fois par courrier recommandé dès novembre 2009 de ce risque, il est maintenant urgent d'agir à la lecture de cette nouvelle étude scientifique.

Nous insistons sur le fait que ces malformations interviennent au tout début de la grossesse, quand la future Maman ignore son état et ne peut donc pas prendre de précautions pour protéger son futur enfant. Une simple mise en garde n'est donc pas suffisante.

Nous comptons sur vous pour avoir le courage de protéger la population française et ses futurs enfants face aux intérêts financiers des fabricants de pesticides.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les plus respectueuses.

Sabine GRATALOUP

PJ : Copie de notre courrier recommandé du 12 novembre 2009.

Copie

Monsieur le Président de la République

Palais de l'Elysée

55, rue du faubourg Saint-Honoré

75008 Paris

Moidieu, le 12 novembre 2009

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Alerte sur le risque de malformations liées aux désherbants à base de glyphosate, cas de mon fils de 2 ans et demi.

Monsieur le Président,

Il est de mon devoir de citoyenne de vous alerter sur le risque potentiel de malformations liées à une exposition aux désherbants à base de glyphosate, principe actif le plus utilisé au monde et en France.

Je suis en effet la mère d'un petit garçon de 2 ans et demi, Théo, qui est né avec plusieurs malformations : atrésie de l'œsophage et sténose du larynx ayant nécessité une trachéotomie avec laquelle il respire toujours.

Ces malformations sont très mal connues car bien qu'elles représentent environ 200 cas par an en France (autant que la mucoviscidose), le seul traitement est chirurgical et n'intéresse donc pas les laboratoires pharmaceutiques qui sont souvent les financeurs des recherches médicales.

Faute d'études, l'origine de ces malformations n'est donc pas déterminée, à part pour une minorité de cas qui découlent d'une anomalie génétique.

Pour la majorité des atrésies de l'œsophage, la cause est inconnue, mais intervient avant la quatrième semaine de grossesse puisque c'est à cette période que se produit la malformation.

Le facteur déclenchant de ces malformations intervient donc sur un laps de temps assez réduit, qui se limite aux trois premières semaines de grossesse (pendant lesquelles la future mère ignore qu'elle est enceinte) et à la période qui précède la conception.

Plusieurs études permettent toutefois de soupçonner une implication des désherbants dans ces malformations :

- Le Professeur Carrasco, directeur du Laboratoire d'Embryologie Moléculaire de l'Université de Buenos Aires, a mis en évidence en avril 2009 des malformations congénitales chez les grenouilles exposées à des désherbants à base de glyphosate, à des doses très faibles.
- Une étude néerlandaise met en évidence l'exposition aux désherbants comme facteur déterminant de l'atrésie de l'oesophage chez 47 familles comparativement à un groupe témoin (1).
- Le Professeur Gilles-Eric Séralini de l'Université de Caen a mis en évidence l'impact d'une exposition au glyphosate sur le placenta humain même à des concentrations relativement basses (2).
- Une étude épidémiologique conduite dans l'Ontario et portant sur des populations d'agriculteurs a prouvé que l'exposition de ceux-ci au glyphosate a presque doublé le risque des avortements spontanés tardifs (3).

Dans le cas de mon fils, il se trouve que j'ai pulvérisé un désherbant à base de glyphosate (marque Glyper) sur une surface relativement importante (700 m²) au tout début de ma grossesse. Cette pulvérisation a déclenché immédiatement des maux de tête qui se sont poursuivis la journée suivante.

Par ailleurs, je ne présente pas de facteur spécifique de risque : je n'ai jamais fumé, j'ai une alimentation saine (bio à 90% depuis plus de 15 ans), je suis sportive, je vis à la campagne à l'écart de toute autre pollution que les pesticides.

Cette coïncidence entre une forte exposition au glyphosate précisément pendant les 3 semaines « critiques », les malformations de mon fils et les études qui tendent à montrer un lien entre les deux est donc pour le moins troublante.

L'été dernier (avant les communications sur l'étude argentine), j'ai informé des scientifiques de cette hypothèse. Ils m'ont répondu que les études existantes n'étaient pas suffisantes pour prouver ce lien mais que celui-ci était possible.

Des études complémentaires spécialement centrées sur les malformations induites par les désherbants à base de glyphosate chez l'embryon sont nécessaires pour avoir une certitude sur la toxicité de ce produit très largement utilisé.

Il faut savoir que 50% des cours d'eau en France sont contaminés par le glyphosate.

Si le lien entre ce produit et les malformations de mon fils est avéré, **il s'agit donc d'un risque sanitaire majeur pour la population française.**

C'est pourquoi je me permets de vous alerter officiellement aujourd'hui.

Il me semble nécessaire que l'Etat ordonne des recherches de ce type, car elles ne seront jamais financées par l'industrie pharmaceutique ou chimique et seul un financement public garantira leur indépendance.

Je vous demande donc de faire ce qui est en votre pouvoir pour que de telles recherches soient menées par des scientifiques compétents, indépendants et selon un protocole qui sera incontestable, de façon à valider ou invalider cette hypothèse, et prendre les éventuelles mesures de précaution qui s'avèreraient nécessaires au cas où le lien serait avéré.

J'insiste sur le fait que ces malformations interviennent au tout début de la grossesse, **quand la future Maman ignore son état et ne peut donc pas prendre de précautions pour protéger son futur enfant.**

Il est de mon devoir de vous avertir de ce risque, il est de votre devoir de protéger la population française et ses futurs enfants.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus respectueuses.

Sabine GRATALOUP

Références :

(1) "Environmental factors in the etiology of esophageal atresia and congenital diaphragmatic hernia: Results of a case-control study" de Janine F. Felix, Marieke F. Van Dooren, Merel Klaassens, Wim C. J. Hop, Claudine P. Torfs et Dick Tibboel.

(2) "Differential Effects of Glyphosate and Roundup on Human Placental Cells and Aromatase" de Sophie Richard, Safa Moslemi, Herbert Sipahutar, Nora Benachour, et Gilles-Eric Seralini

(3) Savitz DA, Arbuckle , Kaczor D, Curtis KM. Male pesticide exposure and pregnancy outcome. Am J Epidemiol 2000, 146, 1025-36.